Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260227-D_2026_1_8-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_1_8

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Objet : Recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 février à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Janvier 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Madame COUSIN Laurence
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur COLLE Gaël a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame DANJOU Maryse a donné pouvoir à Monsieur LEBRESNE Jean-Claude

Absent(s) : Madame SICOT Sophie

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DANJOU Maryse

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Ressources humaines / Finances / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3-1-2° ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;

En prévision de la période estivale, M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, indique qu'il paraît opportun de renforcer les services communaux et propose donc de recruter du personnel en qualité d'agent contractuel afin de faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier de l'activité à Pont-Aven, soit :

Services techniques	
Période maximale	Juillet et Août 2026
Emploi d'agent de propreté-cadre de vie	1 emploi (contrat de 2 mois) à 2 emplois (2 contrats d'un mois) à temps complet, Catégorie C / Grade d'adjoint technique territorial
Emploi d'agent d'accueil pour le port	1 emploi (contrat de 2 mois) à 2 emplois (2 contrats d'un mois) à temps complet, Catégorie C / Grade d'adjoint technique territorial

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260227-D_2026_1_8-DE

Service de police municipale	
Période maximale	4 mois de courant mai à courant septembre 2026
Emploi d'agent pour la surveillance de la voie publique	1 emploi (contrat de 4 mois) à 2 emplois (2 contrats pour une durée cumulée équivalente) à temps complet, Catégorie C / Grade d'adjoint technique territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale,**
- **Approuve la création des emplois précités et destinés à faire face à cet accroissement d'activité pour la période estivale,**
- **Charge M. Le Maire, ou son représentant, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération selon la nature des fonctions, l'expérience et le profil,**
- **Dit que les crédits afférents sont prévus au budget,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0



Le Maire,
Mr DAUTEL Christian

Emis le 02/02/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/02/2026